INFOLETTRE

- **Politique de services sans frais**
- **Nos équipes en formation pour vous**
- **Festivités du 50e anniversaire de la SERV**

MARS 2024

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SERVICES SANS FRAIS POUR LES MEMBRES PRODUCTEURS

La SERV étant une coopérative de solidarité depuis 2017, les membres ont demandé lors des assemblées générales annuelles à ce que la possibilité de verser des ristournes soit envisagée. Les administrateurs, soutenus par la Fédération des coopératives forestières du Québec, ont analysé tous les scénarios possibles, en ayant comme objectif premier l'équité pour les membres. Le conseil d'administration, après l'analyse de l'application de la Loi sur les coopératives, en est arrivé à la conclusion que le versement de ristournes dans le contexte de la production forestière est difficilement applicable.

Voici un exemple concret d'une situation qui pourrait survenir, rendant le processus inéquitable pour les membres :

- 2024 : un membre réalise une coupe totale sur son lot boisé. Cette année-là, la SERV a des bénéfices suffisants pour le versement d'une ristourne. Le membre reçoit donc un montant en fonction de son utilisation des services de la coopérative.
- 2025 : un autre membre réalise une coupe totale sur son lot boisé, cependant ce fut une année plus difficile pour la SERV, qui n'a pas suffisamment de bénéfices pour verser des ristournes. Ce membre, malgré le fait qu'il a utilisé les services de la coopérative, ne recevra aucune ristourne. De plus, il ne pourra faire d'autres travaux d'envergure importante avant au moins 25 ans, puisque la régénération des forêts nécessite du temps.

Nous avons donc ici deux membres ayant fait les mêmes travaux, mais qui n'auront pas les mêmes avantages. Le processus de versement de ristournes est fantastique dans certains cas, quand les productions sont constantes, comme par exemple pour les fermes laitières. Il en est autrement pour la production forestière, qui a des cycles à long terme.

Malgré tout, le conseil d'administration tenait à reconnaître les membres faisant affaires avec leur coopérative, donc ils ont tout mis en oeuvre pour trouver une alternative avantageuse. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée la **POLITIQUE DE SERVICES SANS FRAIS,** effective dès le 1er janvier 2024. En voici les grandes lignes :

- Annuellement, en fonction des bénéfices de la SERV, un montant d'argent sera placé dans un **fonds à l'intention des propriétaires** ;
- Ce fonds servira à assumer les **coûts de travaux admissibles**, l'ordre de priorité desdits travaux sera établi annuellement par le conseil d'administration ;
- Le **coût des plans d'aménagement** sera entièrement assumé par ce fonds ;
- On pourra provisionner des sommes pour s'assurer de la distribution équitable année après année. En effet, si une année la SERV n'a pas les bénéfices suffisants pour affecter des montants au fonds, elle pourra utiliser la provision pour offrir des services sans frais à ses membres.

La Politique vous sera présentée plus en détail lors de la prochaine assemblée générale annuelle et . Nous sommes convaincus que ce mode de fonctionnement sera **plus avantageux** et surtout **plus équitable** pour les membres.

RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS

Nous avons adopté la Politique de services sans frais pour les membres producteurs, mais il ne faut pas oublier nos employés. Ainsi, les administrateurs travaillent actuellement sur un projet pour reconnaître la contribution des employés aux résultats de la coopérative. Certains éléments hors de notre contrôle retardent sa mise en application, cependant soyez assurés que la reconnaissance des employés fait partie des priorités du conseil d'administration et de la direction. En vertu de la Loi sur les coopératives, nous ne pouvons verser de ristournes à une seule catégorie de membres, ce ne sera donc pas un règlement de ristournes qui sera proposé. Le projet sera encore plus rassembleur, puisqu'il ne visera pas seulement les membres travailleurs mais tous les travailleurs, qu'ils soient membres ou non. Nous espérons annoncer le projet d'ici la fin de l'année si tout se passe bien.

NOS ÉQUIPES EN FORMATION POUR VOUS

Les 17 et 18 janvier derniers, les techniciens(nes) forestiers(ères), l'équipe administrative et trois membres du conseil d'administration de la SERV ont assisté à une formation sur la fiscalité forestière. Le but de cette formation était d'outiller les équipes pour bien accompagner les membres producteurs dans l'exploitation optimale de leurs lots boisés et des avantages fiscaux s'y rattachant. Divers volets ont été abordés, comme le transfert intergénérationnel, l'achat et la vente de lots, la copropriété, les revenus et dépenses d'opération, etc. N'hésitez pas à contacter votre technicien(ne) forestier(ère) pour profiter de son expertise* !

*Veuillez noter que malgré qu'ils aient suivi cette formation, nos employés(ées) ne sont ni comptables ni fiscalistes, donc ils pourront vous accompagner jusqu'à un certain point, mais ne remplaceront pas l'expertise de ces professionnels.

FESTIVITÉS DU 50e ANNIVERSAIRE DE LA SERV

La SERV a 50 ans en 2024, ça se fête ! Diverses activités sont prévues, dont les dates officielles sont à déterminer. Surveillez notre page Facebook pour vous tenir au courant !

50e SERV 1/2 siècle au de la forêt matapédienne

À VOTRE AGENDA

12 avril en pm : Portes ouvertes à l'érablière

17 mai en pm : Portes ouvertes à Somival et au Centre sylvicole de Forestville

28 mai : Assemblée générale annuelle de la SERV

En juin : Visite de sites forestiers

En août-septembre : Souper de clôture du 50e

***Il est possible que d'autres activités s'ajoutent à celles déjà prévues, restez à l'affût !**

AVIS DE RECHERCHE – EMPLOIS DISPONIBLES

La SERV et ses filiales sont à la recherche de personnel pour la saison estivale. Parlez-en autour de vous ! Si vous êtes intéressé à vous joindre à notre équipe, veuillez contacter Esther Carrier-Bédard au poste 202 ou consultez la section emploi de notre site web au servallee.com/emploi.

Société d'exploitation des ressources de la Vallée
418.778.5877
www.servallee.com